



TÉLÉTRAVAIL EN BELGIQUE

– avis de la population
sur les conditions de
télétravail après la crise
du COVID19



Auteurs : Dagmara Wrzesinska, Daphné Vander Elst et Ludo Kluppels

Editeur responsable : Karin Genoe

Editeur : Vias institute – KCC

Date de publication : 27/09/2021

Dépôt légal : D/2021/

Veillez référer au présent document comme suit : Wrzesinski, D. Vander Elst D. & Kluppels, L. (2021) Télétravail en Belgique – avis de la population sur les conditions de télétravail après la crise du COVID19. Bruxelles, Belgique : institut Vias – KCC

Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier du Service Public Fédéral Mobilité et Transports.

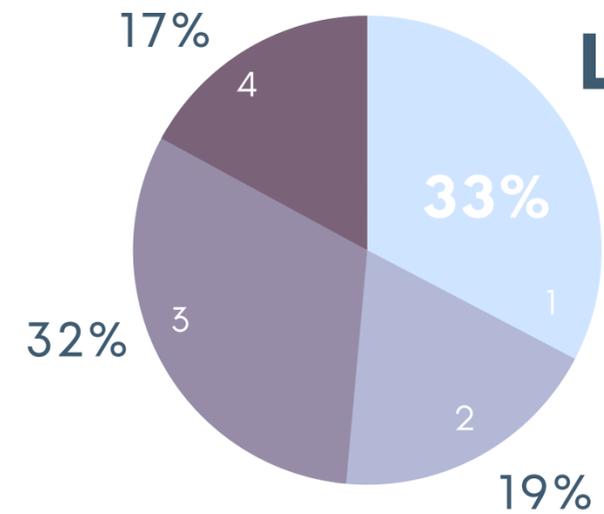
Caractéristiques de l'échantillon

L'étude a été menée en ligne entre le 19 août 2021 et le 30 août 2021 sur un échantillon de 1500 employés Belges représentatif par région, sexe, âge et diplôme. La marge d'erreur maximale pour 1000 employés belges est de 2,43%.



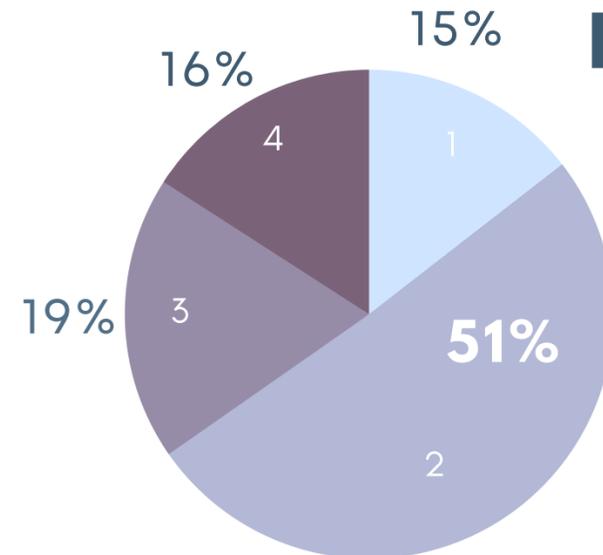
TAILLE DE L'ENTREPRISE

>1000	1
251-1000	2
21-250	3
<20	4



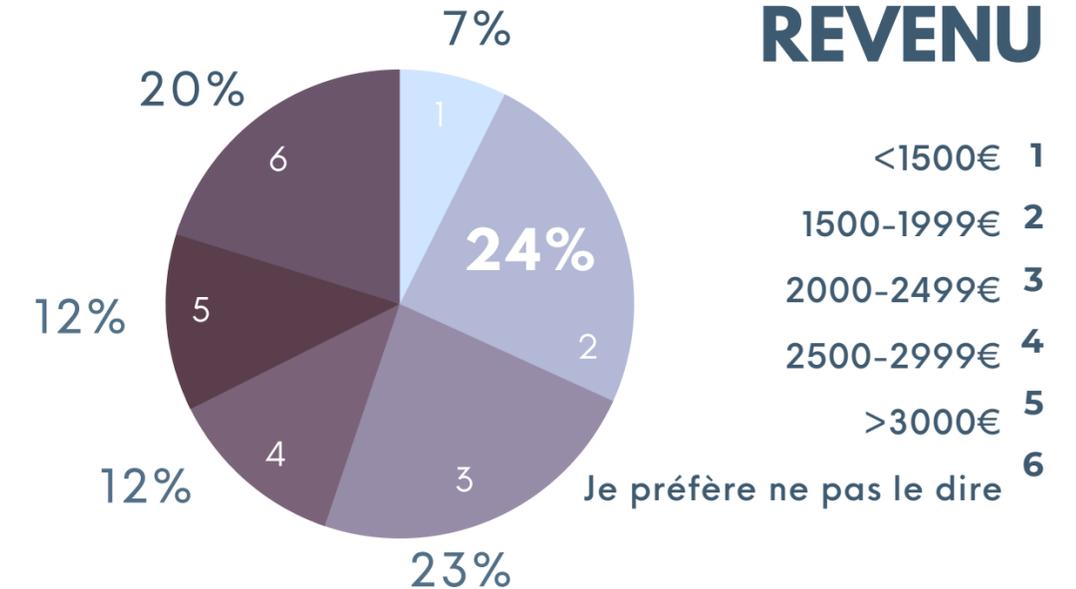
FONCTION

Ouvrier	1
Employé	2
Fonctionnaire	3
Autres	4



REVENU

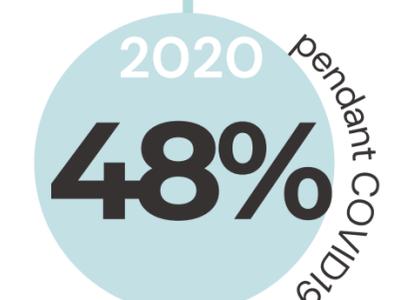
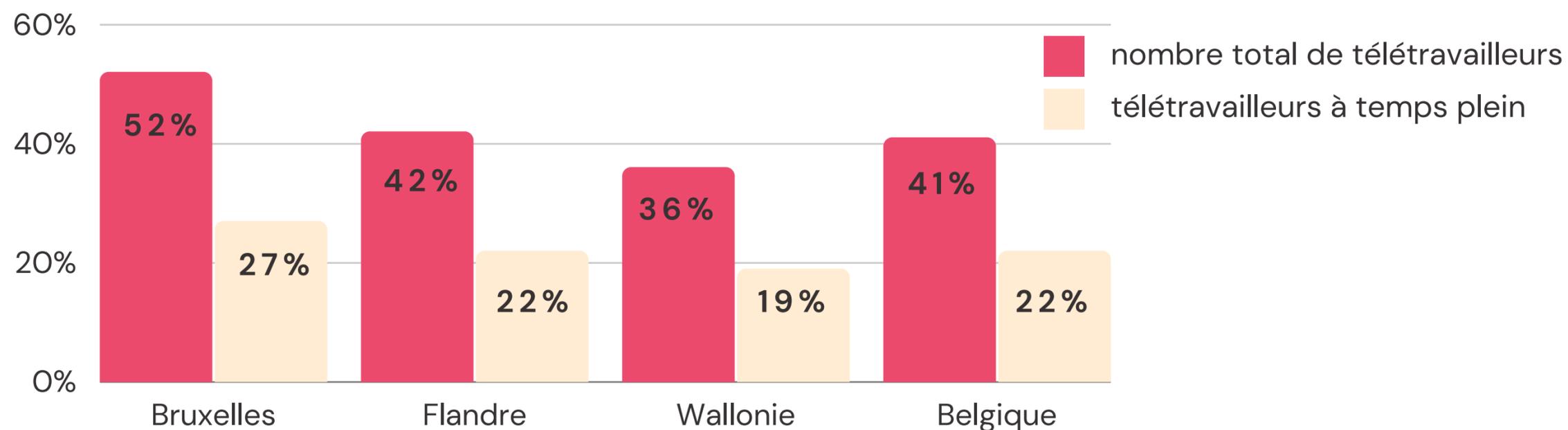
<1500€	1
1500-1999€	2
2000-2499€	3
2500-2999€	4
>3000€	5
Je préfère ne pas le dire	6



Télétravail en Belgique

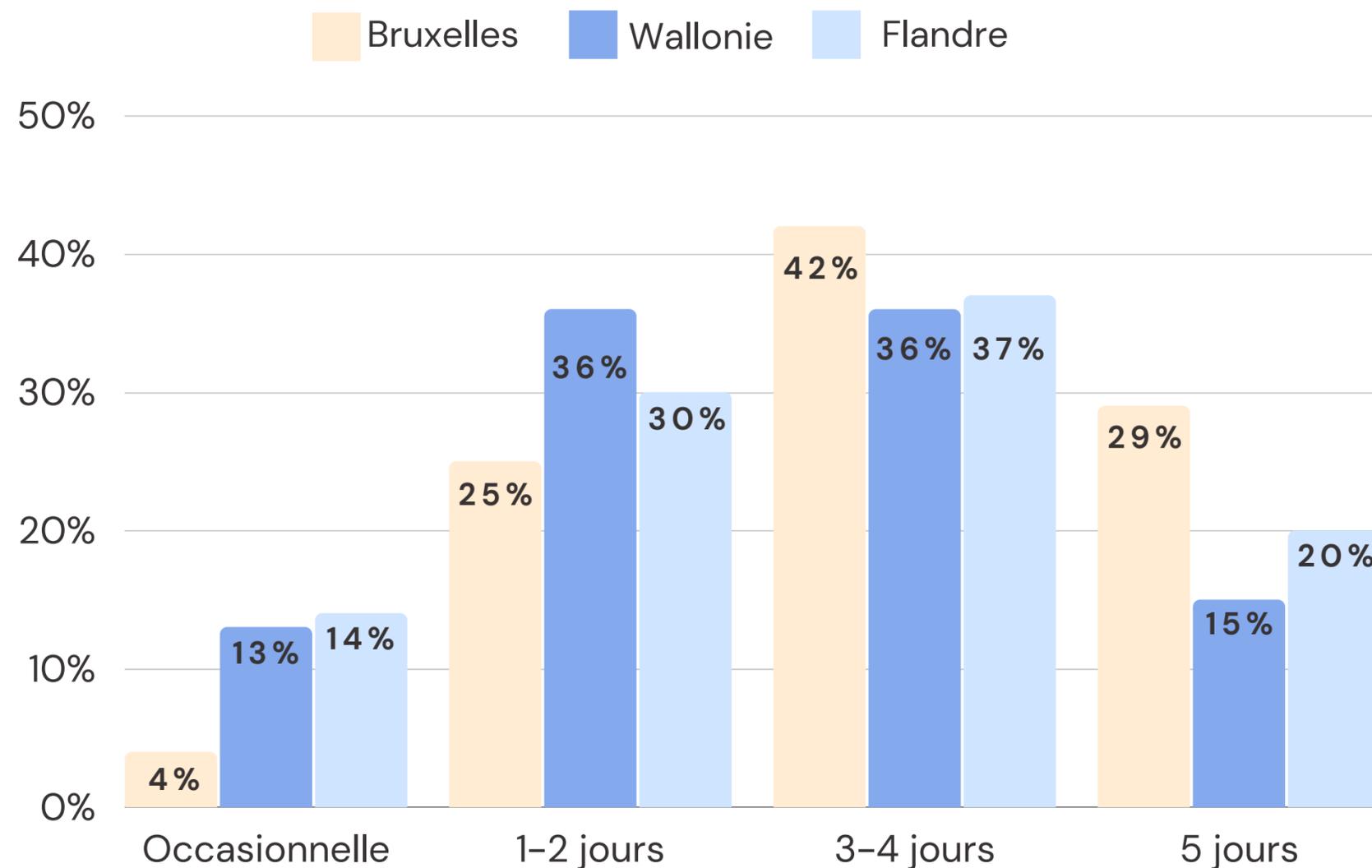
En 2021, **41%** des employés Belges étaient en télétravail. C'est un peu moins qu'en septembre 2020, lorsque le télétravail était une obligation, mais remarquablement plus qu'avant l'épidémie de COVID19.

Les hommes sont légèrement plus susceptibles que les femmes de télétravailler (**43%** en comparaison avec **38%**). Le télétravail est également plus populaire dans les catégories d'âge plus jeunes : **45%** des télétravailleurs ont jusqu'à 34 ans, **40%** ont entre 35 et 54 ans et **38%** des télétravailleurs ont plus de 55 ans. Les travailleurs d'âge moyen travaillent également le plus de jours à domicile par rapport aux autres groupes d'âge – **62%** font 3 jours de télétravail ou plus. Le télétravail est le plus populaire parmi les Bruxellois (**52%**), où les gens télétravaillent également le plus en temps plein.



Télétravail en Belgique :

Répartition par région de travail



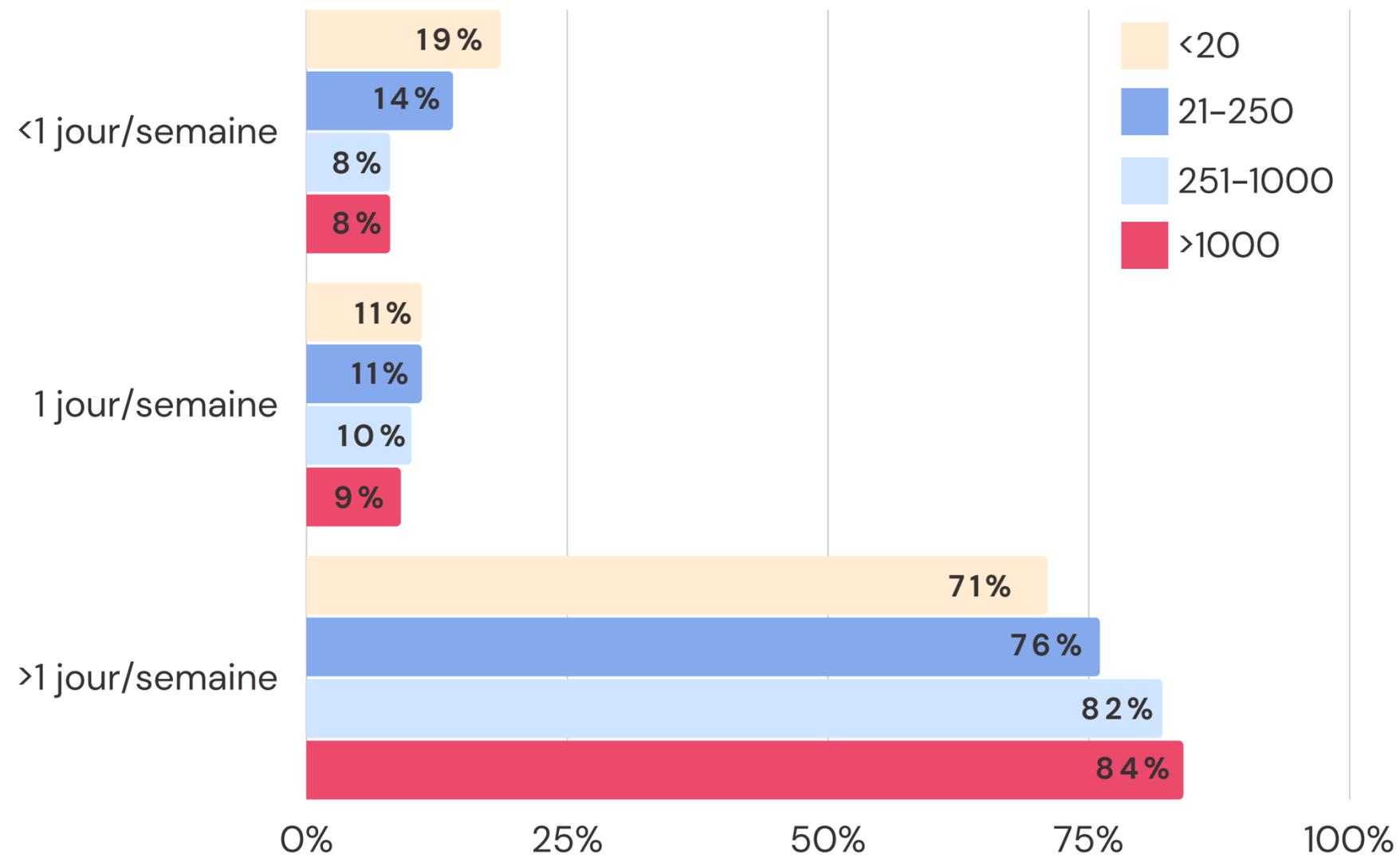
Par rapport à l'année précédente, on observe que le nombre de personnes faisant du télétravail reste stable alors que le nombre de jours de télétravail augmente !

Le télétravail à temps plein est nettement plus populaire parmi les personnes travaillant à Bruxelles (**29%**). Ils sont également plus susceptibles de télétravailler plus d'un jour/semaine. Les entreprises situées en Flandre et en Wallonie semblent privilégier un dispositif plus équilibré, proposant **entre 1 et 4 jours de télétravail par semaine**.

On observe clairement le passage d'un télétravail occasionnel à un télétravail plus régulier (**11%** en comparaison avec **39%** en septembre 2020 avant l'épidémie de COVID19). Le nombre de télétravailleurs à temps plein est actuellement de **22%**, alors qu'avant la pandémie il était plus de deux fois inférieur (**9%** en septembre 2020).

Télétravail en Belgique :

Répartition par taille d'entreprise



Il existe une corrélation entre la taille de l'entreprise et l'étendue du télétravail appliqué.

Les PME* jouent un rôle crucial dans l'économie belge. Elles génèrent **63,3% de la valeur ajoutée totale** et **68,8% de l'emploi total**, dépassant les moyennes respectives de l'UE de 56,4% et 66,6%. Nous observons que **les salariés des PME sont plus susceptibles de télétravailler occasionnellement**. Les salariés des petites entreprises sont également les plus disposés à retourner au bureau à temps plein (**29%** contre **23%** parmi les entreprises de plus de 1 000 salariés). Ils souffrent aussi le moins du manque de contacts sociaux parmi les catégories de taille d'entreprise (**61%** en comparaison avec **72%** parmi les entreprises de >1000 salariés)

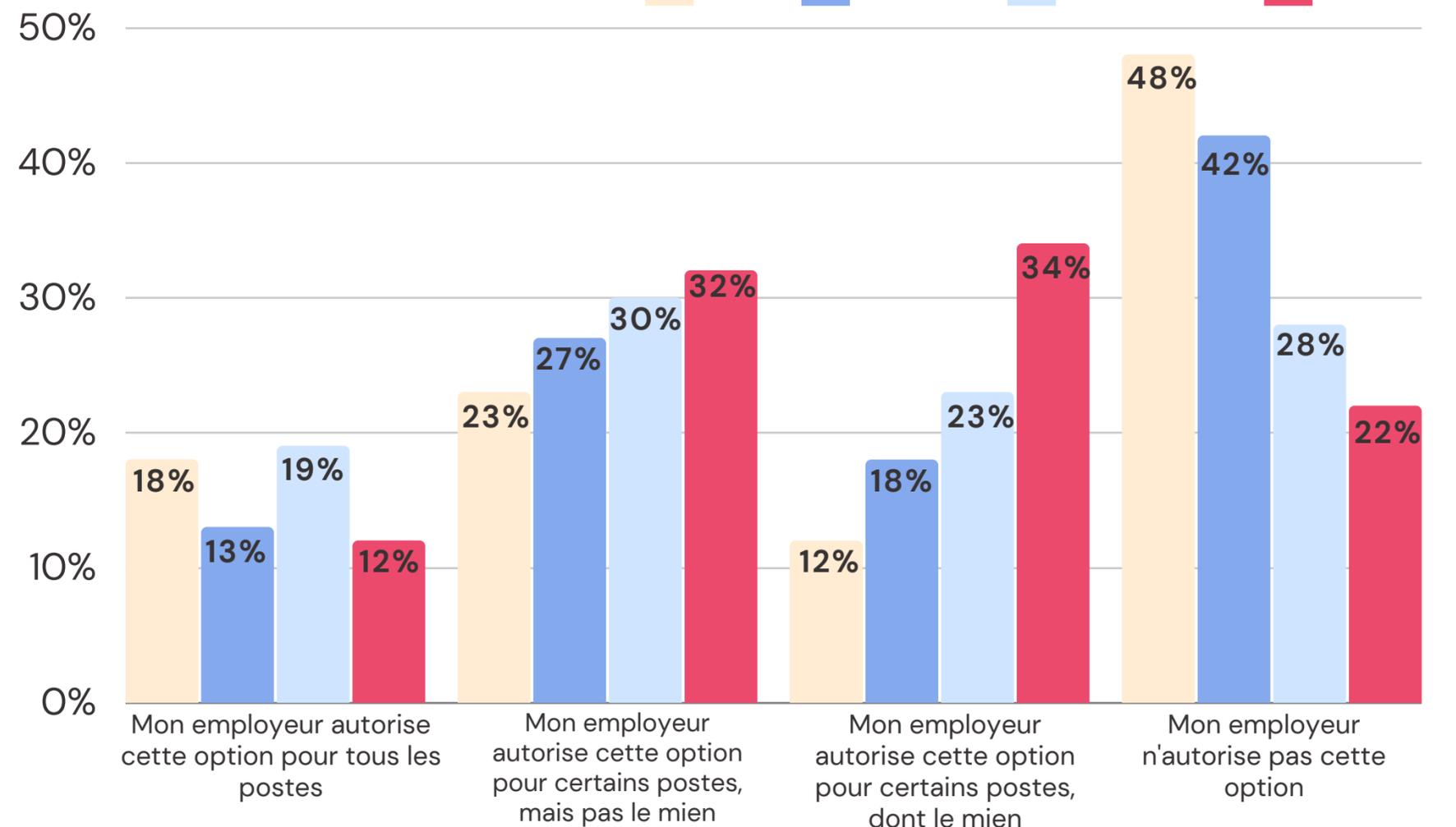
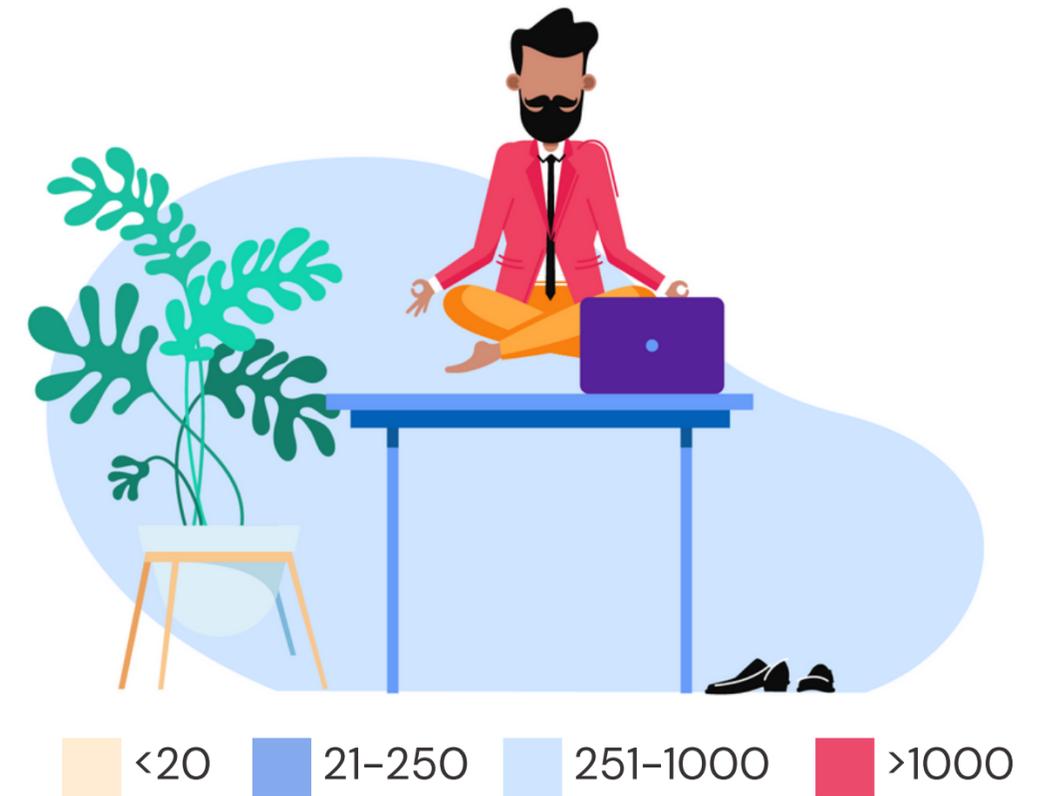
Télétravail en Belgique :

Répartition par taille d'entreprise

La taille de l'entreprise est directement liée à l'opportunité du télétravail. Près de la **moitié des personnes employées dans les PME n'étaient pas autorisées à télétravailler**, ce qui est plus de deux fois plus élevé que dans le cas des grandes entreprises.

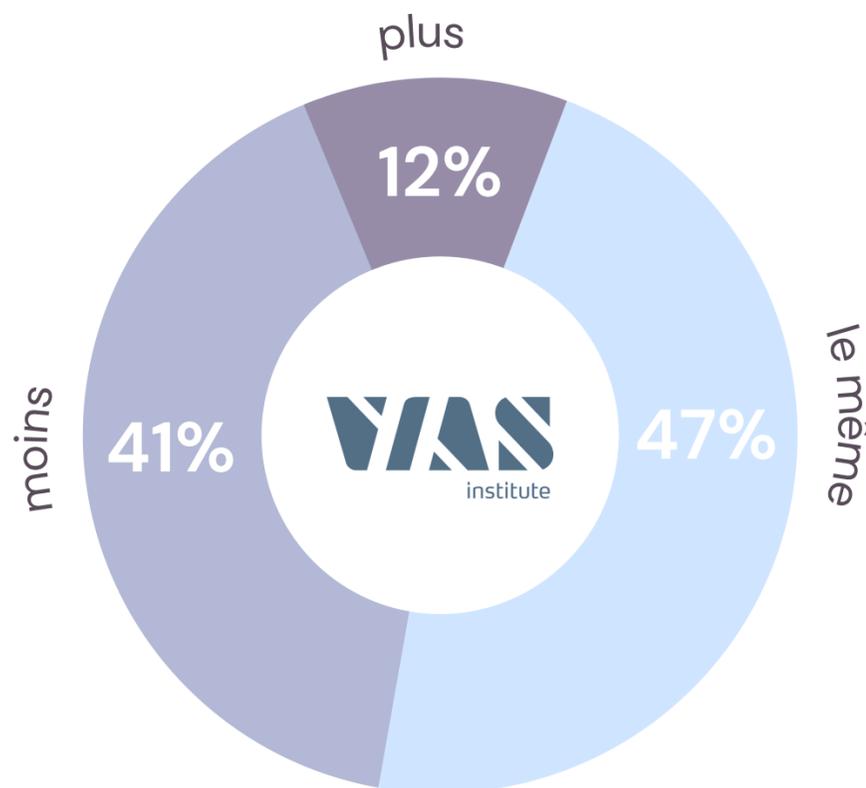
De même, plus l'entreprise est grande, plus elle est susceptible d'autoriser le télétravail. **32 %** des personnes employées dans les grandes entreprises ont déclaré que leur employeur autorise le télétravail, mais pas pour leur poste. **34%** de leurs collègues ont été autorisés à télétravailler dans la même taille d'entreprise.

Les PME, cependant, sont plus susceptibles d'autoriser le télétravail pour tous leurs employés. En ce sens, il n'existe aucune corrélation entre la taille de l'entreprise et la possibilité de télétravailler.



Télétravail en Belgique : Intensions pour l'avenir

Parmi les personnes actuellement en télétravail, **12%** souhaitent augmenter le nombre de jours de télétravail. La majorité (**47%**) est satisfaite du dispositif actuel (surtout en Wallonie : **58%**), tandis que presque autant (**41%**) souhaiteraient moins télétravailler (surtout en Flandre : **45%**). Les personnes qui souhaitent moins télétravailler indiquent **le manque de contacts sociaux** comme principale raison (**65%**). Ce problème s'aggrave avec la taille de l'entreprise dans laquelle on travaille.



Les travailleurs belges semblent être presque également divisés entre l'extension ou la réduction de leur télétravail – aucune différence majeure n'est observée entre les sexes ou les catégories d'âge. **12% des télétravailleurs actuels souhaitent revenir à temps plein au bureau.** Pour la majorité des gens, cependant, les mois à venir seront consacrés à **trouver le bon équilibre** entre ce qui fonctionne le mieux pour eux et ce que leurs employeurs sont prêts à offrir.

51%

DE LA POPULATION TROUVE SON EMPLOI COMPATIBLE AVEC LE TÉLÉTRAVAIL
mais la moitié d'entre eux veulent travailler au bureau à temps plein

LA SITUATION LA PLUS OPTIMALE :

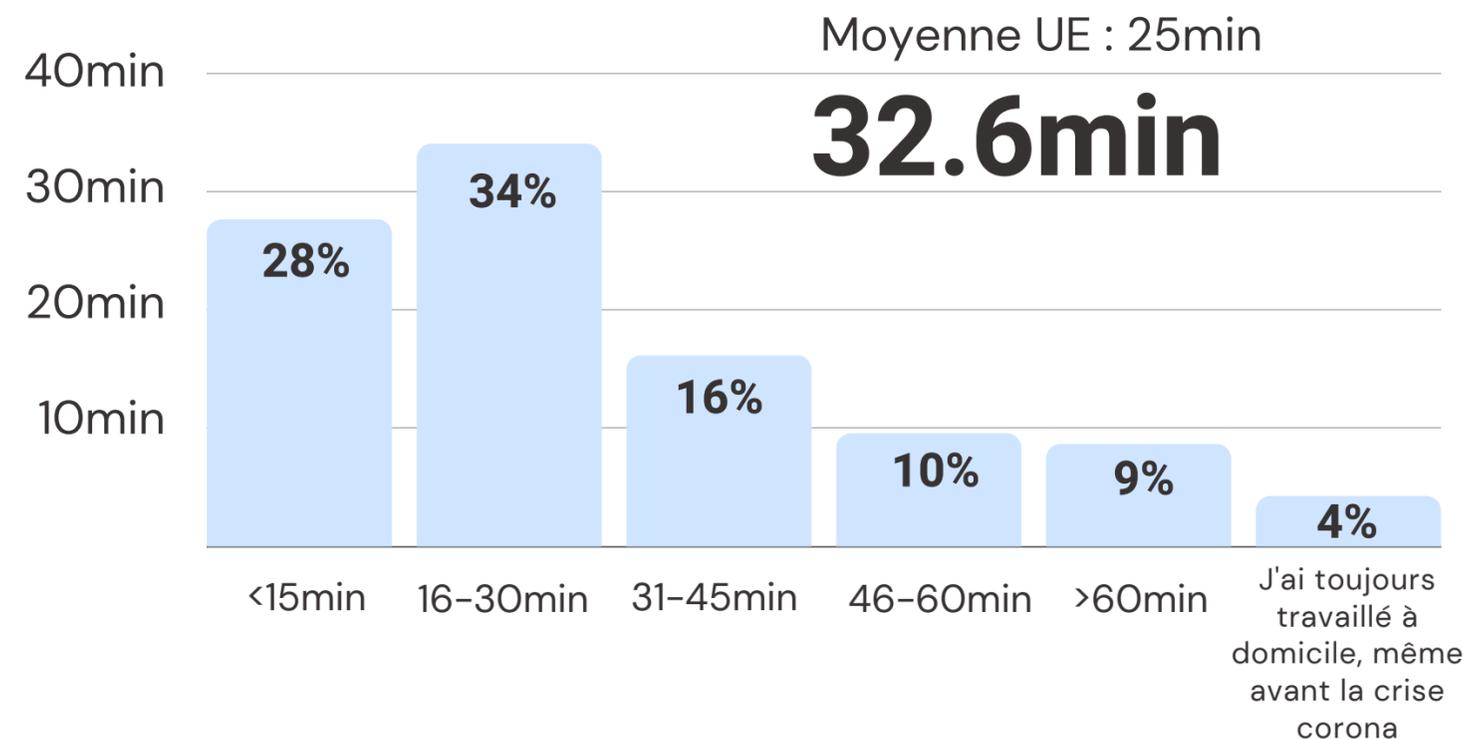


Mobilité : Temps de trajet

Pour **62%** des Belges, les trajets domicile-travail prennent moins de 30 minutes. Les Bruxellois sont moins susceptibles de faire la navette pendant plus de 45 minutes, par rapport aux autres régions. En revanche, ils sont également moins nombreux à vivre à proximité directe de leur lieu de travail (**19%** des Bruxellois font la navette moins de 15 minutes, contre **29%** en Flandre et en Wallonie).



TEMPS DE TRAJET MOYEN



Les longs trajets domicile-travail sont plus fréquents chez les diplômés de l'enseignement supérieur (**42%** de temps de trajet supérieur à 30 min contre **28%** de personnes sans diplôme). Ils sont également moins susceptibles d'utiliser une voiture pour se déplacer (**65%** en comparaison avec **73%**) et davantage pour faire du vélo (**24%** contre **21%**) ou prendre les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail (**26%** en comparaison avec **17%**). Étant donné que les cols blancs sont les plus susceptibles de continuer à télétravailler à l'avenir, cela suggère qu'il faudra encore beaucoup de travail vers le transfert modal pour maintenir les avantages du télétravail pour la mobilité.

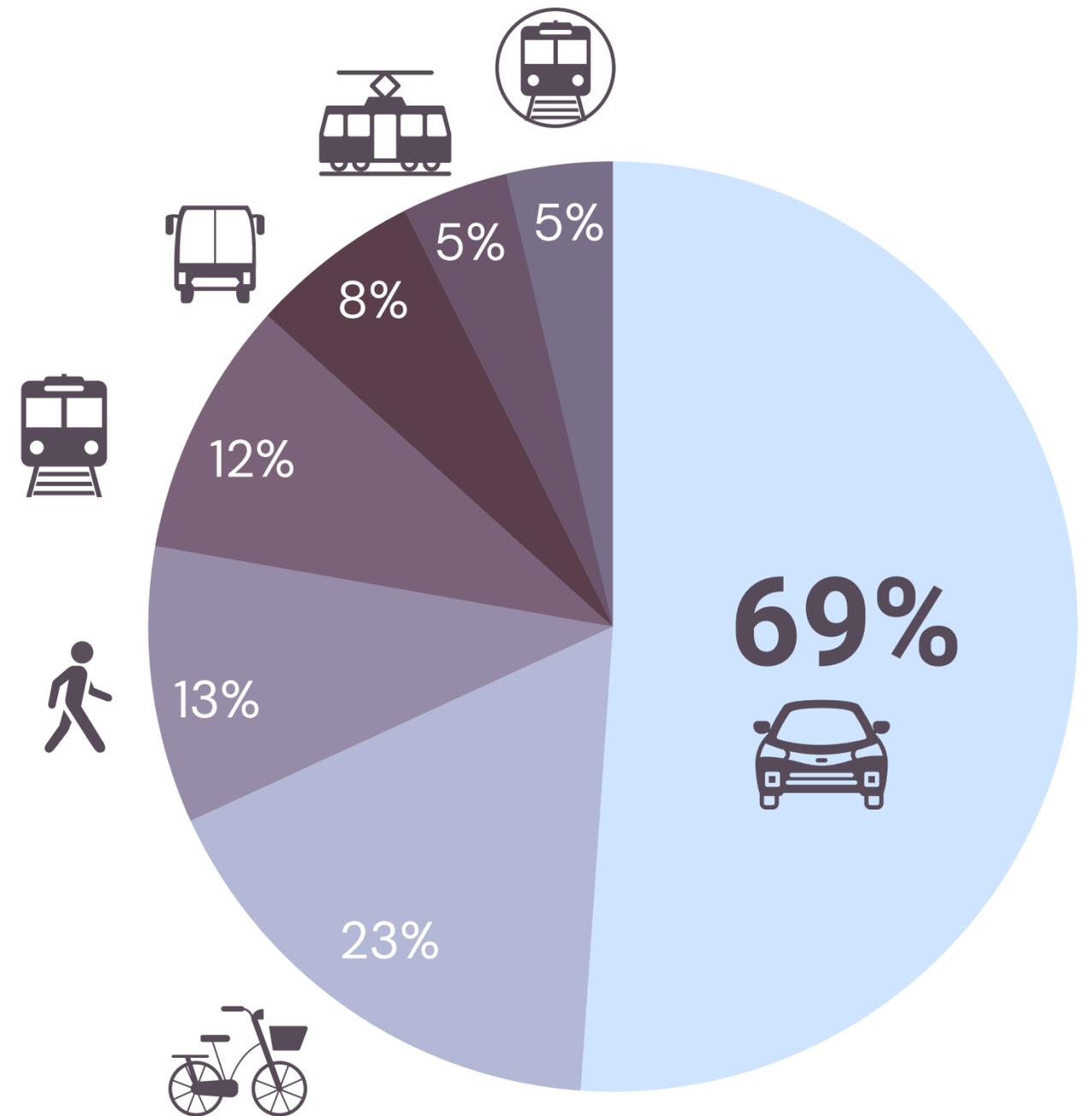
Mobilité :

Répartition modale des déplacements domicile-travail

La voiture reste un mode de transport dominant pour les trajets domicile-travail en Belgique et sa part dans la répartition modale a augmenté de 5% par rapport à l'année dernière (**69%** en comparaison avec **64%** en 2020). Les problèmes d'hygiène ainsi que les conditions de circulation nettement meilleures ont encouragé les personnes qui voyageaient autrement à conduire. L'utilisation de la voiture est la plus élevée en Wallonie (**82%**), suivie de la Flandre (**67%**). A Bruxelles, l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail est nettement moins populaire (**41%**).

Les transports publics se remettent d'une crise qu'ils ont endurée en raison de la situation sanitaire. À l'heure actuelle, la part des personnes se déplaçant en métro, tram, bus ou train dépasse le nombre d'avant l'épidémie de COVID19 (**19%** en 2019 ; **16%** en 2020 ; **21%** actuellement). La part du vélo augmente également, suggérant un effet positif à long terme des événements de l'année dernière (**16%** en 2019 ; **22%** en 2020 ; **23%** actuellement).

La proportion la plus élevée de personnes se rendant au travail à vélo est observée en Flandre (**32%**) par rapport à Bruxelles (**10%**) et en Wallonie (**7%**). En revanche, les Bruxellois utilisent les transports en commun nettement plus souvent que dans les autres régions (**55%**).

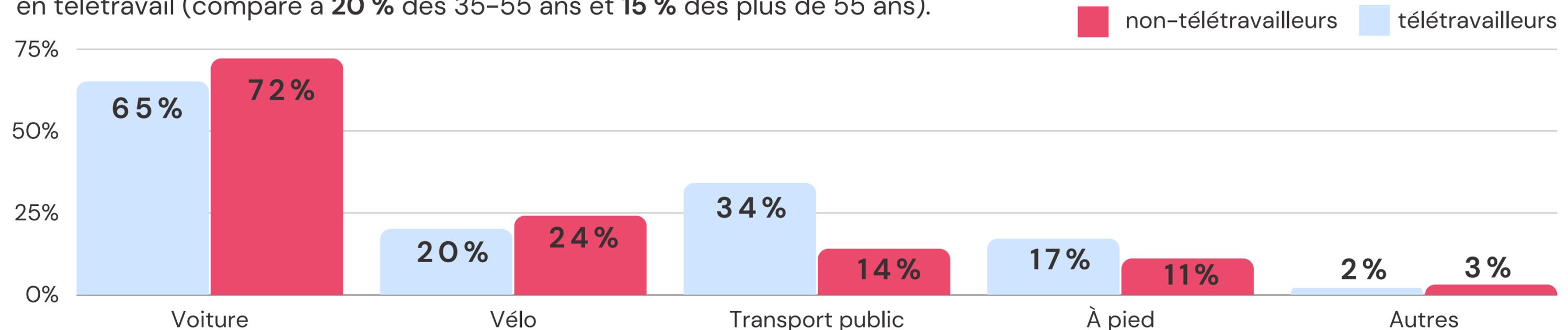


Mobilité : Habitudes de déplacement des télétravailleurs

Les personnes qui télétravaillent actuellement ont tendance à avoir des habitudes de déplacement plus durables – **elles se déplacent moins en voiture et beaucoup plus en transports en commun et à pied.**

On estime* que **55 % des télétravailleurs effectuent des déplacements qui n'auraient pas lieu autrement.** En 2021, **20%** des télétravailleurs admettent effectuer des déplacements pour **recupérer/déposer quelqu'un.** 8,3 % de ces déplacements ont lieu en dehors des heures de pointe. **40 %** des télétravailleurs effectuent des déplacements liés à l'épicerie, aux courses et aux services. Parmi ceux-ci, 29% ont lieu en dehors des heures de pointe. **25 %** des télétravailleurs effectuent des **déplacements de loisirs.** 13% d'entre eux se produisent en dehors des heures de pointe.

Les jeunes effectuent ces voyages plus souvent que les groupes plus âgés. 34 % des moins de 34 ans admettent se déplacer en télétravail (comparé à **20 %** des 35-55 ans et **15 %** des plus de 55 ans).



*Wouters M., A telework cure for traffic congestion: telework policies in the Netherlands and Finland to inform a Belgian prognosis, 2019

Mobilité :

Intentions de télétravail à l'avenir en fonction des habitudes de transport actuelles

Le mode de transport n'est pas un facteur déterminant dans les préférences de télétravail. Outre les usagers des transports en commun, tous les autres sont également enclins à retourner au bureau à temps plein. **On observe que la forte préférence va vers une semaine équilibrée avec un temps mixte télétravail et bureau**, notamment pour les personnes se déplaçant avec les transports en commun (29%). **Le télétravail occasionnel n'est pas perçu comme une alternative intéressante** – ni en fonction du mode de transport utilisé principalement pour les trajets domicile-travail, ni en fonction du temps de trajet.

	MODE DE TRANSPORT				
	VOITURE	VÉLO	TRANSPORT PUBLIC	À PIED	AUTRES
Temps plein au bureau	25%	27%	13%	22%	28%
Temps plein au bureau + sporadiquement capable de travailler à domicile pendant une journée	11%	17%	7%	8%	5%
1 jour au bureau + 4 jours télétravail	14%	12%	20%	16%	9%
2 jours au bureau + 3 jours télétravail	19%	18%	29%	27%	25%
3 jours au bureau + 2 jours télétravail	20%	17%	20%	19%	27%
4 jours au bureau + 1 jour télétravail	11%	9%	11%	8%	6%

Mobilité :

Intentions de télétravail à l'avenir en fonction des habitudes de transport actuelles

Le retour au bureau est sans surprise le **plus intéressant pour les personnes vivant à proximité directe de leur lieu de travail (<15min)**. Ils sont également moins susceptibles d'être en faveur d'un changement de lieu de travail pendant une semaine. **Le télétravail occasionnel n'est pas très intéressant** quel que soit le temps de trajet. Plus le temps de trajet est long, moins les gens sont enclins à passer la majeure partie de la semaine au bureau – cependant, **un horaire bien équilibré entre le temps de bureau et le télétravail est presque aussi intéressant pour tout le monde**, quel que soit le temps de trajet.

La volonté des gens de travailler au bureau ne résulte pas du mode de transport qu'ils utilisent pour se déplacer, mais du temps que prend le trajet. Cependant, même les personnes ayant de longs trajets domicile-travail préfèrent **une semaine équilibrée entre le télétravail et le bureau**.

	TEMPS DE TRAJET				
	<15min	16-30min	31-45min	46-60min	>60min
Temps plein au bureau	38%	27%	24%	12%	8%
Temps plein au bureau + sporadiquement capable de travailler à domicile pendant 1 journée	17%	10%	8%	10%	9%
1 jour au bureau + 4 jours télétravail	9%	14%	14%	21%	26%
2 jours au bureau + 3 jours télétravail	14%	19%	21%	24%	32%
3 jours au bureau + 2 jours télétravail	16%	20%	19%	21%	19%
4 jours au bureau + 1 jour télétravail	6%	11%	14%	12%	6%

Ergonomie :

Conditions du bureau à domicile

La majorité des personnes qui télétravaillent le font à domicile. Ils sont généralement accompagnés de leur partenaire (58%) ou de leurs enfants (28%). 24% sont seuls en télétravail.

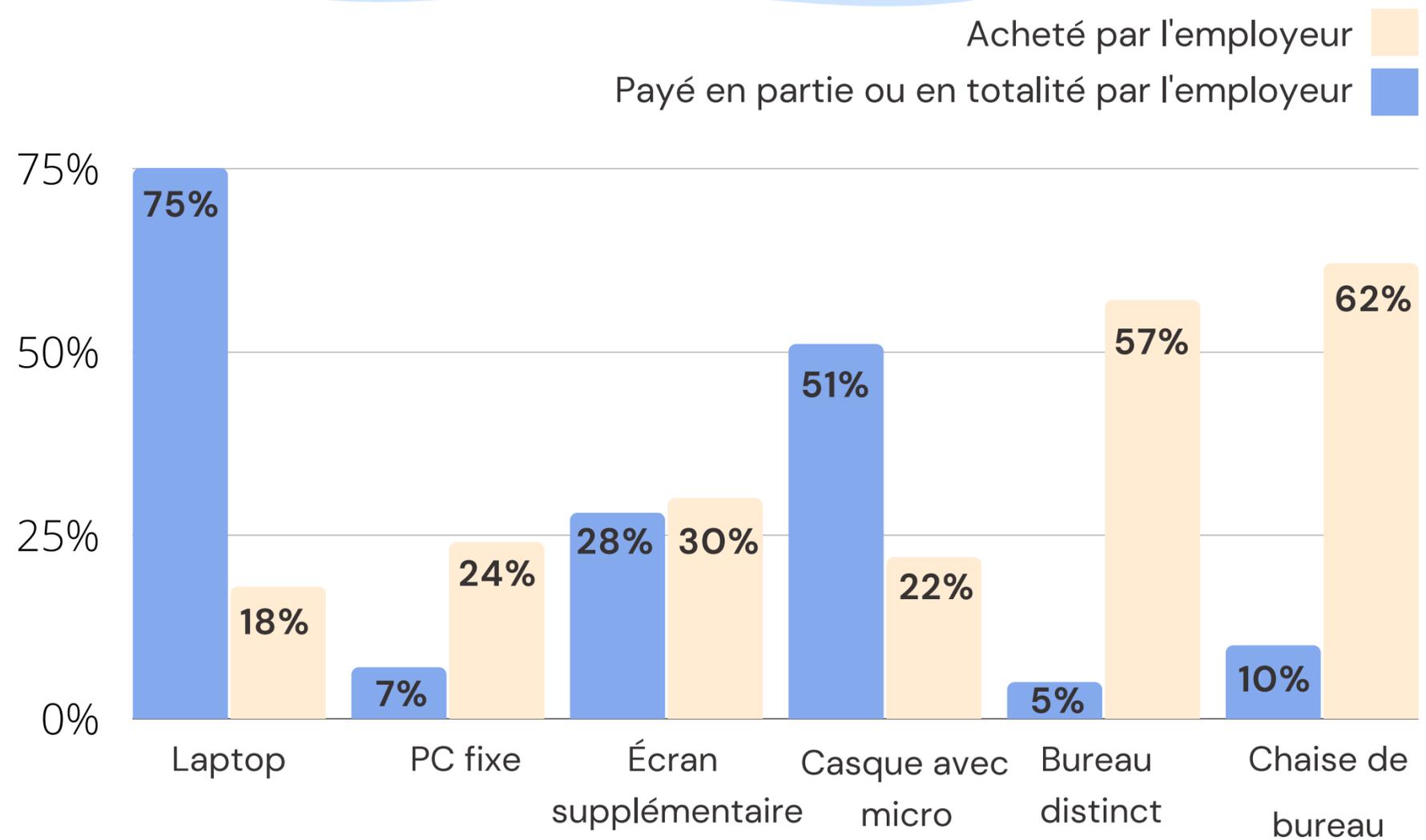
45% des personnes travaillent dans un bureau séparé, c'est plus souvent le cas pour les hommes (52,2% contre 36,2% de femmes). 38% travaillent autour d'une table à manger et 26% ont aménagé un coin bureau. 16% des télétravailleurs passent le plus clair de leur temps à travailler sur un canapé.

Les employeurs ont offert un soutien technique à leurs travailleurs. La majorité ont reçu un équipement (entièrement ou partiellement payé) : un ordinateur portable, un écran supplémentaire et un casque. De plus, 21% des personnes ont une connexion téléphonique entièrement payée par l'employeur et 7% la connexion Internet.

L'investissement dans l'ergonomie de l'espace de travail (un bureau, une chaise de bureau) a été réalisé majoritairement par les travailleurs eux-mêmes.

89%

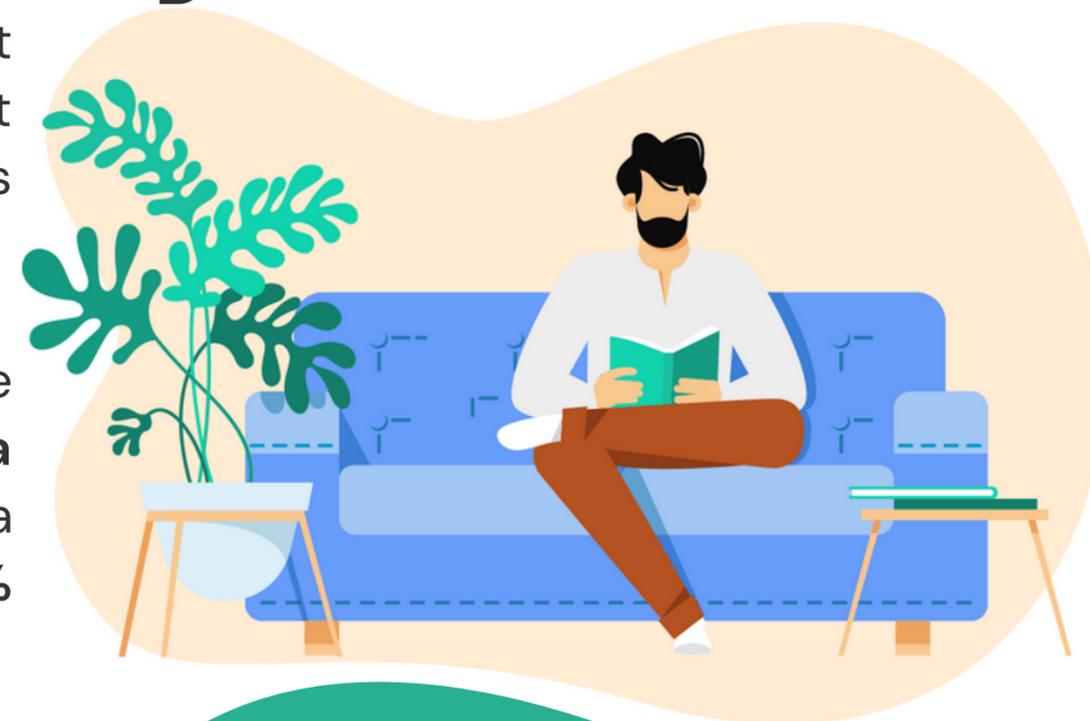
DES TÉLÉTRAVAILLEURS TRAVAILLENT À DOMICILE
85% souhaitent continuer, 6% préfèrent les espaces de co-working et 4% les bureaux satellites



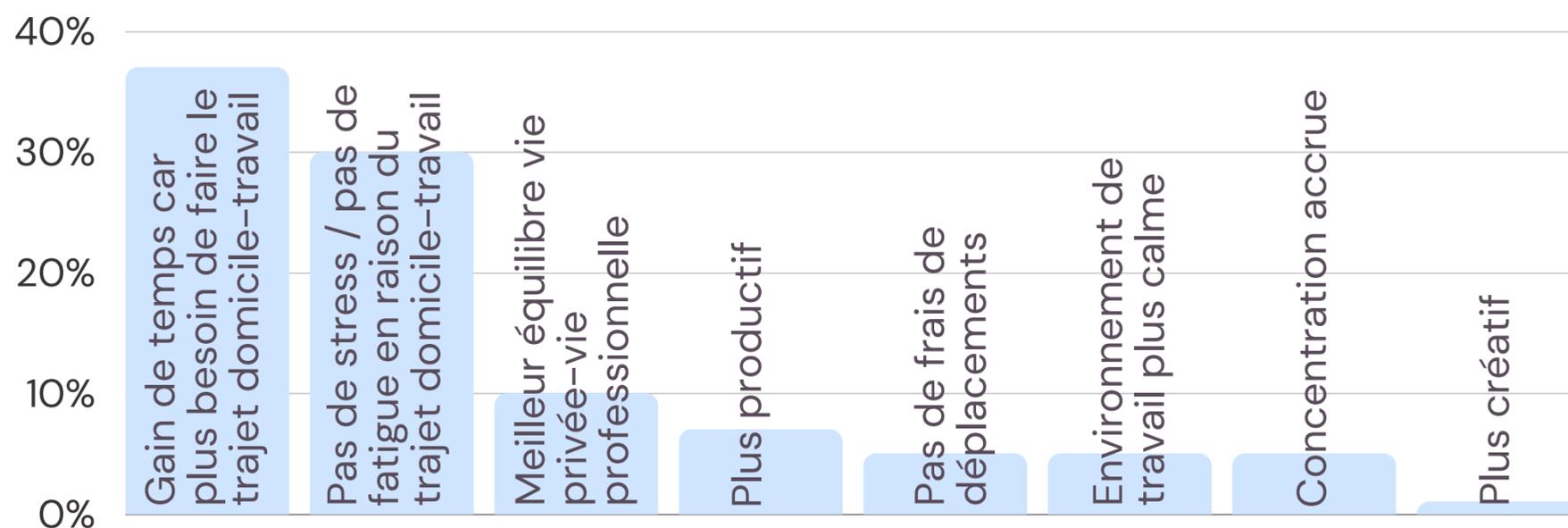
Télétravail – avantages perçus

Les personnes qui souhaitent télétravailler plus que ce qu'elles font actuellement sont motivées par la **réduction du stress** résultant des trajets domicile-travail (**30%**) et **l'absence totale de trajets domicile-travail** (**37%**). La possibilité d'éviter les trajets domicile-travail est particulièrement importante pour les Bruxellois (**43%**).

Un **meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée** a été indiqué comme le principal avantage par **10%** des répondants. Pour **7%**, **l'augmentation de la productivité** est le principal avantage du télétravail. Il convient de noter que la **productivité** a été indiquée parmi les 5 principaux avantages du télétravail par **70%** des répondants (dépassée uniquement par la possibilité d'éviter les déplacements).



AVANTAGE PRINCIPAL DU TÉLÉTRAVAIL



37%

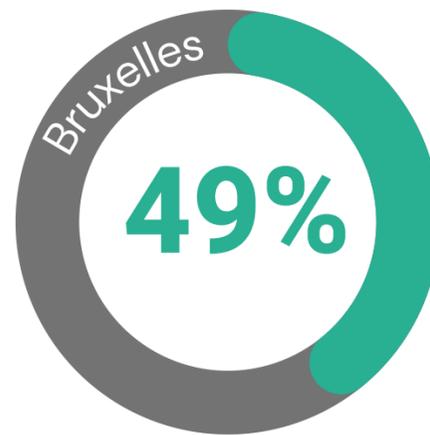
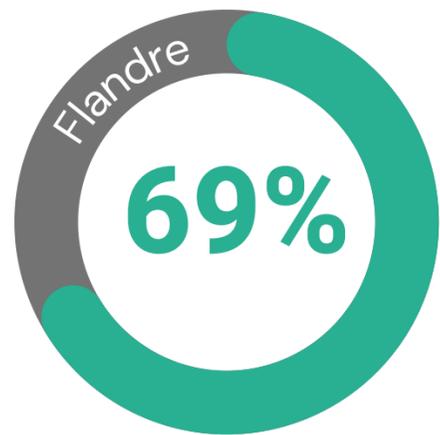
AVANTAGE PRINCIPAL DU TÉLÉTRAVAIL

LE GAIN DE TEMPS PAR ABSENCE DE TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Pour 82 % des répondants, la réduction des trajets domicile-travail fait partie des **5 principaux avantages** du télétravail

Télétravail – barrières

Le **manque de contact social** a été indiqué comme le facteur clé pour lequel les gens veulent réduire la portée du télétravail à l'avenir. **65%** des personnes interrogées ont indiqué que c'était le principal obstacle à la poursuite du télétravail tel qu'il est actuellement, et, pour **82%**, cela a été **l'un des 5 obstacles les plus importants**. Ce problème a été nettement plus lourd pour les personnes ayant fait des études supérieures (**73%** contre **52%** de personnes sans diplôme) et surtout pour les personnes vivant en Flandre :



59% des personnes interrogées ont signalé des difficultés à maintenir **une barrière saine entre la vie privée et la vie professionnelle** comme l'un des 5 problèmes les plus importants qu'elles rencontrent avec le télétravail, suivi des **problèmes d'infrastructure** – par ex. absence de bureau séparé (**42%**), en particulier pour les jeunes travailleurs (**47%** dans la catégorie d'âge <34 ans).

65%

**PRINCIPAL INCONVÉNIENT DU
TÉLÉTRAVAIL :
MANQUE DE CONTACT
SOCIAL**

35% perçoivent les **frais financiers supplémentaires** comme l'un des 5 principaux problèmes les empêchant de poursuivre le télétravail dans le dispositif actuel. Ceci est moins problématique pour les Bruxellois (**37%** contre **41%** en Flandre et **49%** en Wallonie) et pour la partie plus âgée de l'échantillon, qui a tendance à avoir une plus grande stabilité financière : **39%** pour la tranche d'âge <34 ans ; **37%** pour les 35–55 ans ; et **26%** pour les personnes >55 ans.



FOD MOBILITEIT EN VERVOER
SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS



2021